

## Le tri, un réflexe citoyen

**TOUS LES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT**



**NE PAS EMBOITER**

### Verre



Bouteilles



Bocaux et pots



### Emballages ménagères



Boîtes et bouteilles  
métalliques

Cartonnettes  
et briques



Bouteilles et flacons plastiques

### Papier



Tous les papiers

### CONSIGNES À RESPECTER

- > Inutile de laver les emballages.
- > Ne pas les imbriquer.
- > Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie.
- > Ne déposer aucun déchet aux pieds des colonnes de tri.
- > Les sacs jaunes sont à sortir uniquement les veilles de collecte et à déposer à côté des conteneurs à ordures ménagères.

**en +**

Barquettes, pots et films en plastique



Petits objets en aluminium



# Le tri, un réflexe citoyen

## LES DÉCHÈTERIES horaires d'ouverture

### > LEGÉ

Lieu-dit La Tournerie > **07 76 75 87 09**

Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 à 17h30

Samedi : 8h30 à 12h

### > MACHECOUL-SAINT-MÊME

ZI de la Seiglerie 1,

Rue Pierre et Marie Curie > **02 40 02 30 20**

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 / 14h à 18h00

Mardi : 9h à 12h30

### > SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Rue de la Colombe > **06 74 10 32 72**

Lundi et vendredi : 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi : 9h à 12h00

## ORDURES MÉNAGÈRES

les jours de collecte dans les centres-bourgs

**LUNDI** > Machecoul-Saint-Même (secteur Machecoul sud)

**MARDI** > Corcoué-sur-Logne, Paulx

**MERCREDI** > Machecoul-Saint-Même  
(secteur de Saint-Même-le-Tenu),  
Saint-Mars-de-Coutais, Touvois

**JEUDI** > La Marne, Legé, Machecoul-Saint-Même  
(secteur de Machecoul nord et hyper centre),  
Saint-Etienne-de-Mer-Morte

*Pour les habitants des villages, des conteneurs collectifs sont mis à disposition pour les ordures ménagères.*

### CONSIGNES À RESPECTER

- > Vérifiez que vos sacs soient hermétiquement fermés.
- > Ne mettez dans vos bacs que vos déchets ménagers non recyclables.
- > Sortez votre bac la veille au soir, rentrez-le après la collecte.

Un doute, une question ? **02 40 02 21 29**

SERVICE ENVIRONNEMENT :

[environnement@ccsudretzatlantique.fr](mailto:environnement@ccsudretzatlantique.fr)

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS dans les déchèteries



### AMEUBLEMENT :

Mobilier (canapés, chaises, meubles...), matelas...



### BOIS NON TRAITÉ :

Palettes, caquettes, OSB, aggloméré, bois massif et de charpente....



### CARTON :

Cartons bruns, ondulés, pliés et vidés de leur contenu.



### DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX :

Batteries, peintures, piles, huiles de vidange, huiles de friture...



### DÉCHETS VERTS :

Tontes pelouses, tailles, branchages.



### DEEE :

Petits et gros électroménagers, écrans, ampoules fluocompactes, néons, leds...



### FERRAILLE :

Tout type d'acier, de métaux.



### GRAVATS :

Béton, faïence, tuiles, pierres, ardoises...



### PLAQUES DE PLÂTRE

Toutes couleurs



### POLYSTYRÈNE BLANC



### PLASTIQUES SOUPLES ET RIGIDES



### TOUT VENANT :

Encombrants, vitres, miroirs, bois traité d'extérieur, osier, bambou, rotin, parquet medium, huisseries...

L'apport hebdomadaire est limité à 2 m<sup>3</sup> par foyer. Afin de satisfaire chaque usager, prévenir en cas d'apports volumineux.

## PENSEZ AU COMPOSTAGE

*Composter chez soi,  
c'est un bon moyen  
pour réduire ses déchets.*

